



SÉLECTIONS U23 & ELITE 2025

TRIATHLON BELGE

Triathlon belge vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvorde - RPR Bruxelles Pays-Bas - BE 0428.753.460

Table des matières

Table des matières.....	2
Liste des abréviations et des termes	2
Introduction	3
Critères généraux de sélection :	4
Critères de sélection spécifiques BE3	6
Championnats du monde de triathlon (WTCS) 2025	6
Coupes du Monde 2025.....	7
Distance EC Sprint et relais par équipe mixte : Melilla, ESP 19-20 juillet 2025	7
WCH Mixed Team Relay à Hambourg (GER) pour Elite le 12 juillet 2025	8
Distance standard CE à Istanbul (TUR) 6-7 septembre 2025	9
Grande finale du Championnat du monde de triathlon 2025 à Wollongong (AUS).	10
WCH U23 et relais par équipes mixtes pour juniors/U23 : Wollongong (AUS) 15-19 octobre 2025	10
Coupes continentales hors Europe 2025	11
Coupes ETU 2025	11
Procédure d'appel.....	12
Annexe 1 : Code de conduite pour les membres de l'équipe nationale	12

Liste des abréviations et des termes

AC Be3 = Commission d'Appel de Belgian Triathlon
 BAS = Cour Belge d'arbitrage pour le sport
 BC = Championnat de Belgique
 Be3 = Belgian Triathlon (Fédération Nationale)
 Be3 SC = Comité de Sélection de Be3
 BO Be3 = Bureau Exécutif de Be3
 COIB = Comité Olympique et Interfédéral Belge
 EG = Jeux Européens
 EC = Championnats d'Europe
 EC J = Championnats d'Europe junior
 ETU = European Triathlon Union (Fédération Européenne de Triathlon)
 ETU cup = Coupe d'Europe Elite
 ETU J Cup = Coupe d'Europe Junior
 TRI GF = Grande Finale des WTCS
 IM = Ironman
 LF3 = Ligue Francophone de Triathlon
 MTR = Relais par équipe mixte
 NT = Équipe Nationale
 OG = Jeux Olympiques
 PTO Rank= Classement mondial de l'Organisation Professionnelle de Triathlon

Triathlon belge vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvorde - RPR Bruxelles Pays-Bas - BE 0428.753.460



PI = Indice de Performance

QUOTA = Le nombre maximum de places de départ par pays, tel que défini par TRI

SD = Distance standard (distance olympique)

T100 = Course de PTO Triathlon World Tour dont la distance est de 100km (2-80-18)

TL = Chef d'équipe désigné comme responsable pour une mission

TRI = World Triathlon (Fédération Mondiale de Triathlon)

U23 = Athlètes âgés de 19 à 23 ans compris

WC = Coupe du monde

WCH = Championnats du monde

WTCS = World Triathlon Championship Series

YOG = Jeux Olympiques de la Jeunesse

3VL = Triathlon Vlaanderen

70.3 = Distance en miles pour un demi-ironman

Introduction

Un athlète est sélectionné pour l'équipe nationale s'il répond aux critères de sélection, se conforme à la procédure de sélection et souscrit aux conditions générales de l'équipe nationale, y compris le Code de conduite (Annexe 1).

L'ambition de Be3 est de promouvoir le multisport sous ses différentes formes. **Cependant, la sélection pour un événement n'équivaut pas nécessairement à un financement pour l'événement.** Chaque ligue a sa propre politique de financement et les athlètes peuvent contacter leurs directeurs techniques respectifs pour plus d'informations.

Le **Comité de Sélection Be3** est composé de :

- Directeur Technique de la 3VL
- Directeur Technique de la LF3

Les athlètes sont responsables pour les éléments suivant :

- Un athlète qui souhaite participer à une compétition du calendrier TRI doit **fournir son programme par e-mail au Directeur Technique de sa ligue respective 60 jours avant l'événement.**
- **Les modifications** apportées à ce programme doivent être envoyées par courriel au directeur technique de la ligue **au moins 45 jours avant** la date de l'événement.
- La liste de départ sera créée le premier mardi 30 jours avant l'événement. **Les athlètes qui se retirent tardivement** - c'est-à-dire pendant la période pendant laquelle le TRI produit la liste de départ jusqu'au jour de la compétition - **se verront facturer des frais administratifs** par leur ligue à laquelle l'athlète est affilié égaux aux **frais d'inscription plus 250 €** par annulation tardive. Ce n'est que s'il existe une raison valable d'annulation tardive (par exemple, une blessure aiguë ou une maladie) que l'amende de 250 € pourra être annulée.
- **L'athlète est responsable de communiquer l'exactitude de son calendrier de compétition** en tout temps. Les athlètes peuvent consulter le statut des épreuves TRI auxquelles ils sont inscrits en se connectant à leur compte de TRI sur www.triathlon.org

Triathlon belge vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvorde - RPR Bruxelles Pays-Bas - BE 0428.753.460

Après cela, la procédure suivante est appliquée :

- Le directeur technique de chaque ligue est responsable de l'inscription des athlètes affiliés à leur ligue respective sur la liste d'attente de TRI. TRI attribue une place de départ selon le règlement habituel de [TRI](#).
- Le Be3 SC attribuera les places de quota disponibles aux athlètes qui répondent aux critères de sélection spécifiques de Be3 décrits ci-dessous. **L'atteinte des critères spécifiques ne garantit pas une place de départ, car cela dépendra des places de quota disponibles attribuées à Be3 par World Triathlon et du classement individuel de l'athlète.** Un athlète sur la liste de départ ne doit pas automatiquement supposer qu'il peut effectivement prendre le départ.
 - Après la production d'une liste de départ, un athlète peut toujours consulter sa place sur la [liste d'attente](#) sur le site web de TRI.
- S'il y a plus d'athlètes que de places de quota disponibles, les athlètes seront prioritaires sur la base des critères de sélection spécifiques de Be3 décrits ci-dessous.
- S'il n'y a pas d'accord au sein du Be3 SC sur la composition de l'équipe nationale, les points de vue de chaque membre du Be3 SC seront transmis aux membres du AC Be3, qui prendront à leur tour la décision finale.
- Lorsqu'un membre de l'équipe nationale est blessé ou malade, ou qu'il souhaite se retirer, le Be3 SC se réserve le droit de réévaluer la sélection en concertation avec l'athlète et son personnel. À cette fin, le Be3 SC peut demander des informations supplémentaires à l'athlète, au médecin, au médecin de la fédération et/ou à l'entraîneur personnel. Par la présente, les règles de confidentialité et de secret professionnel seront respectées. Le Be3 SC peut décider d'aligner un autre athlète à sa place, mais n'est pas obligé de le faire.
- Le Be3 SC détermine la sélection en toute bonne conscience afin de déléguer la sélection belge la plus forte possible et/ou d'atteindre un objectif d'apprentissage/de développement spécifique.
- Dès que la sélection nationale finale est finalisée, les DT la communiquent aux athlètes sélectionnés.

Critères généraux de sélection :

Les athlètes doivent :

- Être titulaire d'une licence compétition chez 3VL ou LF3.
- Être en mesure de présenter un certificat médical sportif (ECG & EPI) valide conformément aux [règles médicales du TRI](#). L'attestation doit être remise par courriel au directeur technique de la ligue au moins 45 jours avant la première compétition.
- Être de nationalité sportive belge telle qu'expliquée par TRI.
- Répondre aux critères d'éligibilité de TRI (accord de l'athlète et règlement antidopage), tels que décrits sur le site Web www.triathlon.org
- Répondre aux critères de sélection spécifiques de Be3.
- Être médicalement apte à être sélectionné pour les compétitions énumérées ci-dessous. Le Be3 SC se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète s'il ne peut pas participer à son plein potentiel, par exemple en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances.



Critères de sélection spécifiques BE3

Triathlon – Disciplines olympiques

TOUTES les courses se verront attribuer un indice de performance (IP). L'indice de performance sera calculé en prenant le classement mondial moyen des 8 meilleurs athlètes de la liste de départ le lundi précédant l'événement. Dans le cas où plusieurs athlètes atteignent les critères avec le même résultat dans différentes courses (c'est-à-dire une 8e place dans deux Coupes du monde différentes), la priorité sera donnée à l'athlète qui a participé à la course avec le meilleur indice de performance.

Exemple :

- Les 8 meilleurs athlètes de la liste de départ sont classés : 3e, 6e, 12e, 14e, 15e, 18e, 21e, 23e
- La somme de leurs classements individuels est = 112 divisé par 8 = moyenne de 14
- **14 est l'indice de performance** pour cette course.

La politique de changement de nom s'applique à tous les WTCS, WC, Coupes continentales :

Si un athlète mieux classé ne participe pas à une épreuve particulière, il est possible d'utiliser un changement de nom par sexe pour les athlètes qui ont satisfait aux critères, mais qui peuvent ne pas disposer d'un classement mondial suffisamment élevé pour entrer sur la liste de départ par eux-mêmes. L'athlète ayant obtenu le meilleur résultat au niveau des critères de sélection (critères A, puis B.), en tenant compte de l'indice de performance (IP), aura la priorité pour le changement de nom.

Courses WTCS 2025

Le Be3 SC peut utiliser jusqu'à **5 places de quota** par sexe. La priorité pour les places de quota sera attribuée comme suit :

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de dépôt des candidatures ont **la première priorité**.
- B. Les athlètes ayant **rempli les critères ci-dessous** en 2024 ou 2025 jusqu'à la date limite de candidature ont **la deuxième priorité** :
 - 1) Top 30 sur une WTCS
 - 2) Top 16 sur une WC

Si la course WTCS organise également un **MTR** le même week-end, **l'athlète le mieux classé par sexe dans la course individuelle aura la priorité** pour prendre le départ du relais. La place restante par sexe (1 homme et 1 femme) sera attribuée par le TL en collaboration avec le Be3 SC sur une base discrétionnaire en tenant compte de la dynamique de la course.



Dans le cas où il n'y aurait pas assez d'athlètes participant à la course individuelle, le Be3 SC se réserve le droit de sélectionner un (1) athlète réserve par sexe pour le MTR.

Date limite de candidature : 45 jours avant la date de l'événement.

WC 2025

Le Be3 SC peut remplir jusqu'à **5 places de quota** par sexe. La priorité pour les places de quota sera attribuée comme suit :

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de dépôt des candidatures ont **la première priorité**.
- B. Les athlètes ayant **satisfait aux critères ci-dessous** en 2024 ou 2025 jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures ont **la deuxième priorité**. Nous utiliserons la hiérarchie suivante pour effectuer la sélection :
 - 1) Pour les athlètes nés entre 2005 et 2002 (U23) :
 - a) Top 25 sur une WC
 - b) Top 12 sur une ETU Cup*
 - 2) Pour les athlètes nés avant 2001 (Elite) :
 - a) Top 20 sur une WC
 - b) Top 8 sur une ETU Cup*

*Les ETU Cup avec moins de 25 participants et moins de 8 pays représentés ne seront pas prises en compte.

Pour tenir compte du changement de transition des critères de 2024 à 2025, le Be3 SC acceptera les athlètes qui ont satisfait aux critères de 2024 :

Hommes : Top 25 sur une WC ou Top 20 sur une ETU Cup

Femmes : Top 20 sur une WC ou Top 15 sur une ETU Cup

Ces critères seront acceptés jusqu'au 1er juillet 2025. Après le 1er juillet 2025, les nouveaux critères énumérés ci-dessus seront appliqués.

Date limite de candidature : 45 jours avant la date de l'événement.

EC Sprint et MTR : Melilla, ESP 19-20 juillet 2025

Élite/U23 :

Le Be3 SC peut remplir jusqu'à **5 places de quota** par sexe. La priorité pour les places de quota sera attribuée comme suit :

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de dépôt des candidatures ont **la première priorité**.
- B. Les athlètes qui ont obtenu l'un des résultats suivants **en 2025** jusqu'à la date limite de sélection indiquée ci-dessous ont la **deuxième priorité**. Les athlètes qui obtiennent des

Triathlon belge vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvorde - RPR Bruxelles Pays-Bas - BE 0428.753.460



résultats au niveau WTCS ont la priorité sur les résultats en WC, et les résultats en WC ont la deuxième priorité sur les résultats en ETU Cup. Nous utiliserons la hiérarchie suivante pour effectuer la sélection :

1. 1x top 30 WTCS ou 1x top 20 WC, ou 1x Top 8 ETU* pour les athlètes nés en 2001 ou avant.
2. 1x top 35 WTCS ou 1x top 25 WC ou 1x top 12 ETU* pour les athlètes nés entre 2002 et 2005.

*Les coupes ETU avec moins de 25 participants et moins de 8 pays représentés ne seront pas prises en compte.

Dans le cas où des places de quota sont encore disponibles et que l'athlète n'a pas rempli les critères A ou B, le Be3 SC peut sélectionner des athlètes supplémentaires sur base de la proximité des critères ci-dessus.

En cas d'opportunité de MTR lors de cette course, le Be3 SC se réserve le droit de sélectionner 1 athlète réserve par sexe pour ce EC.

Date limite de sélection des candidatures : 9 juin 2025

[WCH MTR à Hambourg \(GER\) pour les Elite le 12 juillet 2025](#)

Les athlètes qui concourent individuellement à la WTCS Hambourg sont prioritaires pour la sélection pour le relais. Pour établir la composition de l'équipe (s'il y a plus de 2 athlètes masculins ou 2 athlètes féminins), les places dans l'équipe seront attribuées comme suit :

1. Le meilleur finisseur de la course individuelle par sexe aura la priorité pour prendre le départ du MTR

L'athlète le mieux classé par sexe dans la course individuelle aura la priorité pour prendre le départ du relais. La place restante par sexe (1 homme et 1 femme) sera attribuée par le TL en collaboration avec le Be3 SC sur une base discrétionnaire en tenant compte de la dynamique de course.

S'il n'y a **pas** assez d'athlètes sur la course individuelle pour constituer une équipe de relais (2 athlètes par sexe participant à la course individuelle), le Be3 SC se réserve le droit de sélectionner des athlètes pour le relais uniquement.

Les résultats obtenus dans la période du 1er février 2025 au 2 juin 2025 en seront utilisés pour établir cette sélection en suivant ces critères :

1. Meilleur résultat sur une WC
2. Meilleur résultat sur une ETU Cup*

*Les coupes ETU avec moins de 25 participants et moins de 8 pays représentés ne seront pas prises en compte. L'IP sera pris en considération.

Date limite de sélection : 2 juin 2025

Élite:

Le Be3 SC peut remplir jusqu'à **5 places de quota** par sexe. La priorité pour les places de quota ira d'abord aux athlètes ÉLITE, puis aux U23. La priorité pour les élites est la suivante :

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de dépôt des candidatures ont **la première priorité**.
- B. Les athlètes qui ont obtenu l'un des résultats suivants **en 2025** jusqu'à la date limite de sélection indiquée ci-dessous ont la **deuxième priorité**. Les athlètes qui obtiennent des résultats au niveau WTCS ont la priorité sur les résultats en WC, et les résultats en WC ont la deuxième priorité sur les résultats en ETU Cup. Nous utiliserons la hiérarchie suivante pour effectuer la sélection :

1) 1x top 30 WTCS

2) 1x top 20 WC

3) 1x top 8 ETU Cup*

Dans le cas où des places de quota sont encore disponibles et que l'athlète n'a pas rempli les critères A ou B, le Be3 SC peut sélectionner des athlètes supplémentaires sur base de la proximité des critères ci-dessus, mais n'est pas obligé de le faire.

Date limite de sélection : 5 août 2025

U23 :

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de sélection ont **la priorité**.
- B. Les athlètes qui ont obtenu l'un des résultats suivants **en 2025** jusqu'à la date limite de sélection indiquée ci-dessous ont la **deuxième priorité**. Les athlètes qui obtiennent des résultats au niveau WTCS ont la priorité sur les résultats en WC, et les résultats en WC ont la deuxième priorité sur les résultats en ETU Cup. Nous utiliserons la hiérarchie suivante pour effectuer la sélection :

1) 1x top 35 WTCS

2) 1x top 25 WC

3) 1er top 12 ETU Cup*

Dans le cas où des places sont encore disponibles et que l'athlète n'a pas satisfait aux critères A, B ou C, le Be3 SC se réserve le droit de sélectionner un athlète sur base des résultats obtenus dans la période du 1er février 2025 au 4 août 2025. La priorité sera donnée aux athlètes qui ont satisfait aux critères aux WTCS, puis aux WC et enfin aux ETU Cup, en prenant en considération le PI si nécessaire.

*Les coupes ETU avec moins de 25 participants et moins de 8 pays représentés ne seront pas prises en compte.

Triathlon belge vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvorde - RPR Bruxelles Pays-Bas - BE 0428.753.460



La politique de changement de nom pour cette course est la même que celle indiquée à la page 5, mais l'ordre de priorité ira aux athlètes ayant obtenu le meilleur résultat : d'abord à l'athlète en Elite atteignant les critères A, puis à l'athlète en Elite atteignant les critères B, puis à l'athlète en U23 atteignant les critères A, et enfin à l'athlète en U23 atteignant les critères B.

Date limite de sélection : 5 août 2025

Grande Finale WTCS 2025 à Wollongong (AUS).

Le Be3 SC peut remplir jusqu'à **5 places de quota** par sexe. La priorité pour les places de quota sera attribuée comme suit :

Élite:

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de sélection ont **la priorité**.
- B. Les athlètes ayant rempli les **critères ci-dessous en 2025 jusqu'à** la date limite de sélection ont **la deuxième priorité** :
 - 1) Top 30 sur une WTCS
 - 2) Top 15 sur une WC

Date limite de sélection : 8 septembre 2025

WCH U23 et MTR Juniors/U23 : Wollongong (AUS) 15-19 octobre 2025

U23 :

Le Be3 SC peut remplir jusqu'à **2 places de quota** par sexe. La priorité pour effectuer la sélection suivra les critères suivants :

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de sélection ont **la priorité**.
- B. Les athlètes qui ont obtenu l'un des **résultats suivants** entre le 1er février 2025 et le 7 septembre 2025 ont **la deuxième priorité**. Dans le cas où plusieurs athlètes auraient atteint ces critères de résultats, la priorité sera donnée aux athlètes qui auront obtenu ce résultat en WTCS, puis en WC et enfin en ETU Cup .
 - 1) 1x top 35 WTCS
 - 2) 1x top 20 WC
 - 3) 1x top 12 ETU Cup*

Si des places sont encore disponibles et que l'athlète n'a pas satisfait aux critères A ou B, le Be3 SC se réserve le droit de sélectionner des athlètes sur une base discrétionnaire si les résultats obtenus dans la période du 1er février 2025 au 7 septembre 2025 sont proches des critères B.

*Les coupes ETU avec moins de 25 participants et moins de 8 pays représentés ne seront pas prises en compte.



Date limite de sélection : 8 septembre 2025

MTR Junior/U23 :

Une équipe sera composée des athlètes Junior et U23 sélectionnés pour la course individuelle. Pour les critères de sélection des athlètes juniors pour la course individuelle, veuillez vous référer aux critères de sélection 2025 pour les juniors (autre document).

Pour établir la composition de l'équipe, l'ordre de priorité appliqué sera le suivant :

1. L'athlète U23 le mieux classé par sexe dans le top 8 de la course individuelle U23.
2. S'il y a moins de deux (2) athlètes U23 par sexe dans le top 8 de la course individuelle U23, le junior le mieux classé dans le top 8 de la course individuelle junior obtiendra une place.
3. Si aucun athlète n'a atteint un top 8 dans la course individuelle U23 ou Junior, les athlètes les mieux classés dans le top 20 ont la priorité pour commencer le relais, les U23 ayant la priorité sur les Juniors. (c'est-à-dire qu'un athlète U23 qui se classe 12ème a la priorité sur un athlète Junior qui se classe 10e)
4. S'il n'y a toujours pas assez d'athlètes pour composer une équipe, les places restantes seront décidées par le Be3 SC en collaboration avec le TL ou le personnel d'encadrement sur place.

Date limite de sélection : 8 septembre 2025

Coupes continentales hors Europe 2025

Les athlètes peuvent demander à s'inscrire à une coupe continentale en dehors de l'Europe à leur DT respectif par e-mail. Dans le cas d'une demande supérieure aux places de quota disponibles, la priorité est donnée aux athlètes les mieux classés dans le [classement mondial de triathlon](#).

Coupes ETU 2025

Le Be3 SC peut remplir jusqu'à 5 places de quota par sexe. La priorité sera donnée comme suit :

- A. Les athlètes figurant dans le **top 140 du classement mondial** à la date limite de dépôt des candidatures ont **la première priorité**.
- B. Le **champion de Belgique** Elite par sexe en sprint et en distance standard en 2024 et 2025 gagnera une place automatique par championnat pour une (1) coupe ETU de son choix.
- C. Pour tous les autres athlètes, les **critères** ci-dessous doivent être remplis en 2024 ou 2025 pour obtenir le droit de départ. La priorité sera donnée aux athlètes qui accomplissent les critères de résultats sur coupes ETU, puis sur CB, et ensuite sur T3 Series.

Nous utiliserons la hiérarchie suivante pour effectuer la sélection :

1) Pour les athlètes nés avant 2001 (Elite) :

- a) Top 24 sur ETU Cup* en 2024 ou 2025
- b) Top 3 sur CB sprint ou distance standard (classement scratch) en 2024 ou 2025
- c) Top 3 sur une T3 series au classement scratch en 2025

2) Pour les athlètes nés entre 2005 et 2002 (U23)** :

Triathlon belge vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvorde - RPR Bruxelles Pays-Bas - BE 0428.753.460



- a) Top 30 sur ETU cup* en 2024 ou 2025
- b) Top 5 sur CB sprint ou distance standard (classement scratch) en 2024 ou 2025
- c) Top 3 sur une T3 series au classement scratch en 2025

**Dans des circonstances particulières, les athlètes juniors nés en 2006 ou 2007 peuvent demander à concourir sur une ETU cup en soumettant un courrier argumenté au DT de leur ligue.

*Les coupes ETU avec moins de 25 participants et moins de 8 pays représentés ne seront pas prises en compte.

S'il y a plus d'athlètes que de places de quota disponibles pour participer à une Coupe ETU, le Be3 SC décidera quels athlètes seront inscrits en fonction de la hiérarchie des critères et des résultats obtenus à l'aide de l'IP.

Date limite de candidature : 45 jours avant l'événement.

Procédure d'appel

Les athlètes peuvent faire appel des décisions du Be3 SC dans les 5 jours ouvrables suivant la publication de la sélection par les ligues (LF3 et 3VL). L'appel doit être adressé à la AC Be3 par e-mail à secretary.general@triathlon.be et en mettant en copie la Ligue respective : pour la 3VL (simon.plasschaert@triatlon.vlaanderen) ou pour la LF3 (contact@lf3.be) et après paiement de 100€ d'acompte sur le compte de Be3. Numéro de compte : BE45 0013 5794 1089.

La AC Be3 est composée de :

- Le Secrétaire Général Be3
- Le Directeur Général LF3
- Le Directeur Général 3VL

Si l'appel de l'athlète est justifié par la AC Be3, la décision du Be3 SC sera changée et l'acompte remboursé. La décision de la AC Be3 peut faire l'objet d'un recours auprès du BAS définitivement dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Annexe 1 : Code de conduite pour les membres de l'équipe nationale

L'équipe nationale est représentée par les athlètes et le personnel sélectionnés. Les membres de l'équipe nationale doivent se comporter comme des ambassadeurs de leur sport, de leur fédération et de leur pays. Par conséquent, toute personne sélectionnée pour faire partie d'une sélection nationale est priée de souscrire au code de conduite suivant. Ce code de conduite est une condition préalable pour faire partie de la sélection nationale.

- L'athlète portera la tenue nationale autant que possible (à condition qu'elle ait été fournie en temps opportun et de manière suffisante) et au moins aux moments suivants : briefings, podiums, compétitions et entraînements, à l'aéroport lorsqu'il voyage en équipe, lors des repas d'équipe et lors des moments de presse.
- L'athlète partage les valeurs suivantes : Fair-Play, sens des responsabilités, dévouement, honnêteté, ponctualité, communicative, respectueuse des autres et des règles de sécurité.
- Les comportements discriminatoires, les propos inappropriés, les comportements transgressifs, le vandalisme, le tabagisme, le dopage, l'abus d'alcool, la consommation de drogues, l'intimidation, le harcèlement sexuel, verbal ou physique, etc., sont inacceptables.
- L'athlète est conscient de sa présence influente sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) et dans les communications avec la presse.
- L'athlète accepte et respecte le règlement antidopage.
- L'athlète participe aux pourparlers convoqués par le TL.
- Si la délégation nationale est invitée à participer à une cérémonie avant ou après la compétition, les athlètes et le TL discuteront de la participation ou non à de tels événements. Chaque athlète se conformera à la décision de la direction de la délégation.
- Selon les règles de TRI, tout athlète a le droit de déposer une plainte contre une irrégularité (présumée) dans la compétition de la part d'un officiel, d'un membre du personnel ou d'un athlète. Si cette irrégularité présumée aurait été commise par un athlète qui est également membre de sa propre sélection nationale, le plaignant consultera d'abord le TL sur le bien-fondé de la plainte.
- Si un athlète se sent harcelé ou mal à l'aise dans une situation quelconque, il peut signaler le cas aux responsables du bien-être pour TRI à safesport@triathlon.org et consulter le site Web pour plus d'informations sur la politique de protection et de lutte contre le harcèlement.
- L'athlète est soumis aux règles et codes de TRI disponibles sur le site Web du TRI à triathlon.org et lors des événements de TRI.

Sanctions :

Les violations de ce code de conduite seront traitées en premier lieu par le directeur technique de la ligue concernée. Les infractions mineures peuvent entraîner la suspension de la participation aux séances d'entraînement, aux stages, aux journées d'essai ou aux compétitions. Les infractions mineures répétées ou les infractions majeures seront signalées à la commission disciplinaire de la ligue concernée (Règlement intérieur de la Ligue).

Pour accord,

L'athlète : _____
en manuscrit « Lu et approuvé » (signature, date)

Directeur technique : _____
(signature, date)